Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260505-2026_05_05-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote
A la majorité Pour : 18 Contre : 3 Abstention : 2
Date de convocation
24 avril 2026
Date d'affichage
24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme MARTIN Anna, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. KERMORVANT Fabien, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, Mme LARUE Laurence, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, Mme GOUPIL Françoise, M. KERRIEN Bernard, M. DERRIEN Maelan

Excusés ayant donné procuration : M. CHEVILLON Jérôme à M. MOQUET Alban, Mme MOQUET Louise à M. SALOMON Gérard, M. LE BARH Ludovic à M. KERMORVANT Fabien, Mme TOURLET Aurore à M. LE GARGASSON Gwénaël, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie

A été nommé secrétaire : M. KERMORVANT Fabien

2026-05-05 – Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026

Conformément au code général des impôts, notamment les articles 1636 B sexies et 1639 A, le conseil municipal fixe chaque année avant le 15 avril les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. L'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux, la date de notification aux services de la DGFIP est reportée au 30 avril.

La loi de finances pour 2020 a organisé la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à compter de 2021. La commune doit à nouveau voter un taux de taxe d'habitation pour 2026, qui s'appliquera aux résidences secondaires et aux locaux vacants.

La commission finances, ressources humaines, questions juridiques propose d'augmenter de 4% les taux votés en 2025.

Décision

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts ;
Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 23 avril 2026 ;
Considérant les besoins de la commune ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260505-2026_05_05-DE

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions,

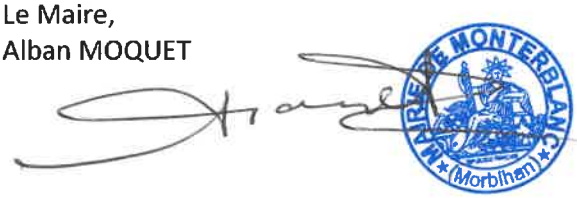
Article 1er : décide de fixer les taux de fiscalité comme suit, pour 2026 :

Taxes ménages	Taux votés en 2025	Taux pour l'année 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,15 %	**40,72 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60,36 %	**62,77 %**
Taxe d'habitation	17,45 %	**18,15 %**

Article 2 : autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 05/05/2026
Le Maire,
Alban MOQUET



Le Secrétaire,
Fabien KERMORVANT